



Le Directeur Général

N.I.F. : A 0707219 F

COMMUNIQUE OFFICIEL N° 01/2020/DGI/DG/DESCOM/2020

LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS PORTE A LA CONNAISSANCE DES OPERATEURS ECONOMIQUES REDEVABLES DES IMPOTS QU'EN PERSPECTIVE DE L'ECHÉANCE FISCALE DU 30 AVRIL 2020 RELATIVE AU DEPOT DE LA DECLARATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES ET PROFITS (IBP) DE L'EXERCICE FISCAL 2020/REVENUS 2019, AINSI QU'AU PAIEMENT DU SOLDE Y RELATIF, LES MESURES CI-APRES SONT EDICTEES POUR FACILITER LA MOBILISATION DES RECETTES DANS LE STRICT RESPECT DES MESURES SANITAIRES PRISES PAR LE GOUVERNEMENT DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LA PROPAGATION DE LA PANDEMIE DU COVID-19.

1. LES CONTRIBUABLES RELEVANT DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES (DGE), DES CENTRES DES IMPÔTS (CDI) ET DES SIEGES MODELISES ET MODERNISES DES DIRECTIONS PROVINCIALES DES IMPOTS (DPI) DEVRONT PRIVILIGIER LA SOUSCRIPTION DE LA DECLARATION FISCALE PAR VOIE ELECTRONIQUE EN FORMAT PDF.

ILS SONT TENUS DE TRANSMETTRE EGALEMENT PAR LA MEME VOIE, LA PREUVE DE PAIEMENT DU SOLDE DE L'IMPÔT SUR LES BENEFICES ET PROFITS Y RELATIF.

LES ANNEXES A LA DECLARATION DEVRONT FAIRE L'OBJET D'UN DEPOT MANUEL, DANS UN DELAI DE CINQ (05) JOURS, AUPRES DE LEURS SERVICES GESTIONNAIRES RESPECTIFS.

CETTE SOUSCRIPTION SE FERA AUX ADRESSES ELECTRONIQUES SUIVANTES, SELON LE CAS :

- DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES (DGE) dge.reception1@dgirdc.cd
dge.reception2@dgirdc.cd
- CENTRE DES IMPOTS DE KINSHASA (CDI/KIN) cdikin.reception1@dgirdc.cd
cdikin.reception2@dgirdc.cd
cdikin.reception3@dgirdc.cd
cdikin.reception4@dgirdc.cd

- BANDUNDU dpibandundu.reception@dgirdc.cd
- KONGO CENTRAL cdimatadi.reception@dgirdc.cd
- EQUATEUR dpiequateur.reception@dgirdc.cd
- KASAI OCCIDENTAL dpikasaioccidental.reception@dgirdc.cd
- KASAI ORIENTAL dpikasaioccidental.reception@dgirdc.cd
- KATANGA cdilubumbashi.reception@dgirdc.cd
- MANIEMA dpimaniema.reception@dgirdc.cd
- NORD KIVU cdigoma.reception@dgirdc.cd
- PROVINCE ORIENTALE cdikisangani.reception@dgirdc.cd
- SUD KIVU dpisudkivu.reception@dgirdc.cd

UN RECEPISSE ELECTRONIQUE SERA DELIVRE POUR CERTIFIER LA RECEPTION DE LA DECLARATION ET DE LA PREUVE DE PAIEMENT PAR LES SERVICES.

2. EN CE QUI CONCERNE LES DECLARATIONS SUR SUPPORT PAPIER, UN ROLE DE DEPOT ET DE RECEPTION DES DECLARATIONS EST ETABLI, A CONSULTER SUR LE SITE DE LA DGI A L'ADRESSE www.dgi.gouv.cd
3. L'ACCES AUX INSTALLATIONS DE LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS NE SERA AUTORISE QU'APRES ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES SUR LES DISPOSITIONS DE SECURITE SANITAIRE ET D'HYGIENE INSTAUREES PAR LES SERVICES.

FAIT A KINSHASA, LE 27 AVR 2020

NGOY YAV N'ZAM

Directeur Général a.i.

